

Commune d'Aviron
Conseil municipal du 14 décembre 2023
Compte rendu sommaire

Sous la présidence de Mme BERTIN, Maire, les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie d'Aviron le jeudi 14 décembre 2023 à 20h30

Étaient présents :

Mesdames BERTIN, BODIN, RIOULT, HELOUIN & ZABIVOROTA

Messieurs HATTON, LAUDOUAR, MONTAIGNE, RENOUF, & MARTIN

Absente excusée :

Madame ROY

Messieurs DROUARD, MORIN, CHION

Pouvoirs :

Mme ROY a donné pouvoir à M. MARTIN

M. DROUARD a donné pouvoir à Mme BODIN

M. MORIN a donné pouvoir à M. LAUDOUAR

A été nommée secrétaire de séance : Mme BODIN

Ordre du jour :

- Procédure de droit d'utilité publique pour l'acquisition d'une partie des parcelles ZB15, ZB16, ZB17, ZB18, ZB54, ZB66 et ZB293
- Demande de fonds de concours pour l'interphone de l'école
- Mise en place d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour les agents de la fonction publique territoriale.
- Autorisation de signature : demande de subventions pour le remplacement de la verrière de l'école.
- Encaissement d'un chèque Juridica
- Questions diverses
 - Réflexion sur les demandes de Fonds de concours 2024.

Mme La Maire rappelle aux conseillers que Madame Jocelyne Louvel a démissionné de ses fonctions de conseillère municipale cet été.

Avant de débiter l'ordre du jour, Madame la Maire demande aux conseillers leur accord pour rajouter une Décision modificative, non prévue à l'ordre du jour. En effet, il manque de l'argent au chapitre du personnel pour payer les charges sociales de cette fin d'année pour les personnels non titulaires, en raison de l'embauche d'un cuisinier remplaçant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Virement de crédits charges de personnel

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-615221 : Entretien et réparations sur bâtiments publics	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6413 : Personnel non titulaire	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	6 000.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

○ Procédure de droit d'utilité publique pour l'acquisition d'une partie des parcelles ZB15, ZB16, ZB17, ZB18, ZB54, ZB66 et ZB293

Annule et remplace la délibération n°2023-18 du 3 juillet 2023 (procédure de droit d'utilité publique en vue de l'acquisition d'une bande de terre de 4m de large de la parcelle ZB 293)

Madame la Maire expose aux conseillers la nécessité de l'acquisition des bandes de 4m de terre des parcelles le long de la RD 543 destinée à l'aménagement d'une voie douce entre Aviron et Evreux, projet mené en collaboration avec Evreux Portes de Normandie.

Chacun des propriétaires des parcelles concernées par l'acquisition de cette bande le long de cette route a donné son accord, excepté les propriétaires de la parcelle ZB 293.

Après plusieurs mois de discussions et courriers de refus, la mairie souhaite lancer la procédure d'expropriation afin de mener à bien ce projet d'utilité Publique.

Pour éclairer les conseillers sur l'ordre de grandeur de la dépense à envisager, Madame la Maire leur présente un dossier comprenant les pièces exigées par l'article R 112-4 et suivant du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

La déclaration d'utilité publique est demandée en vue de la réalisation d'une opération d'aménagement, il est donc nécessaire de procéder à l'acquisition des terres avant que le projet n'ait pu être établi (R 112-5)

Pour rappel, par délibération du 1^{er} mars 2022, le conseil municipal avait fixé le prix de rachat des terres concernées à 2€ / m² soit un coût total d'environ 300m x 4m de large x 2€ soit environ 2400€ plus les frais.

Annexe : Délibération 2023-18 (procédure de droit d'utilité publique en vue de l'acquisition d'une bande de terre de 4m de large de la parcelle ZB 293)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

➤ **Autorise** Madame la Maire à poursuivre la déclaration d'utilité publique du projet et l'acquisition par voie d'expropriation conformément au Code de l'expropriation des terrains ZB15, ZB16, ZB17, ZB18, ZB54, ZB66 et ZB293 appartenant aux propriétaires concernés. Et à signer tous les documents s'y afférent

➤ **Inscrit** au budget les crédits correspondants.

Commune d'AVIRON

"Sente Piétonne (RD 543)"

Cadastre : Section ZB n° 15,16,17,18 ,54 , 66 et 293 (avant division)

PLAN DE DIVISION

Echelle : 1/1500



Plan dressé par Olivia DAVRINCHE

Geometre Expert - Ingenieur E.B.C.T.

14, allée du Bat-Ebat. 27000 EVREUX

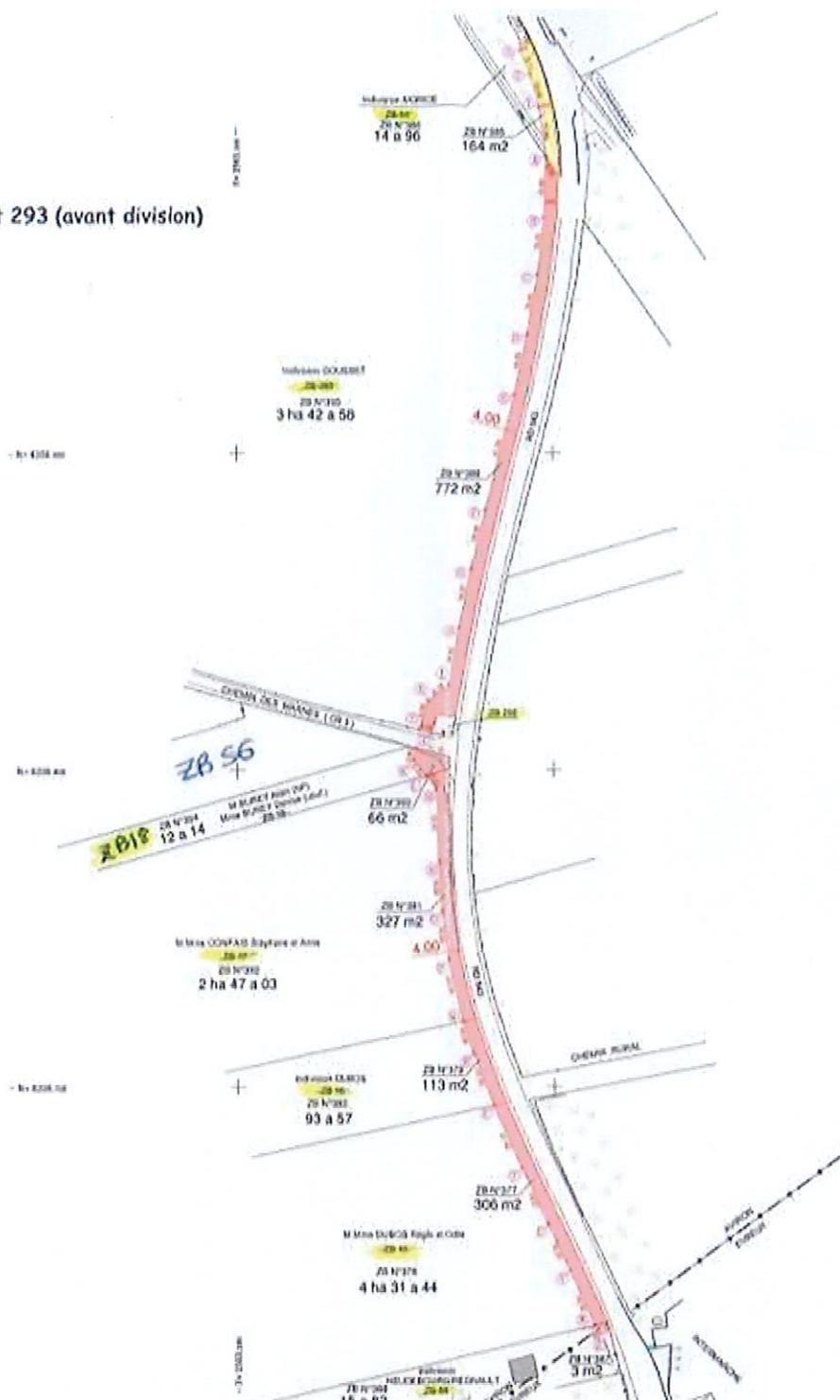
Tel : 02 32 33 31 21

Email : evreux.davrincche@orange.fr

Dossier : DE 22 039 - Beta : 13/09/2022

(modifié le 01/02/2023 et le 17/04/2023)

(compté le 26/04/2023)



○ Demande de fonds de concours pour l'interphone de l'école

Mme la Maire indique au conseil municipal qu'il faut installer un interphone à l'école.

Des échanges ont lieu entre les conseillers, sur la maintenance, les badges ou codes à utiliser pour les personnels de l'école ainsi que sur l'ouverture du portail voiture.

Voici le devis proposé :

EET Service - Montant : 4 457 € HT soit 5 348,40 € TTC, qui comprend le câblage électrique du portail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve** le devis de EET Service au montant estimé de 4457 € HT
- **Autorise** Mme la Maire à solliciter un fonds de concours auprès de l'EPN d'un montant de 2228.50 € et à signer tous les documents nécessaires à la constitution de ce dossier.

- **Décide** d'inscrire au budget de l'exercice les crédits correspondants

○ **Mise en place d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour les agents de la fonction publique territoriale.**

Cette délibération doit passer en comité social territorial le 20 février prochain au centre de gestion de l'Eure, avant d'être délibéré en conseil municipal.

Mme La Maire propose de mettre les plafonds maximums autorisés de la prime pour les agents communaux.

Le Conseil municipal approuve cette décision.

○ **Autorisation de signature : demande de subventions pour le remplacement de la verrière de l'école.**

Mme la Maire rappelle au conseil municipal que l'école connaît des variations de température importantes ainsi que des fuites d'eau dues à la verrière de l'école maternelle vieillissante.

Suite à la délibération 2023-007 du 9 février 2023 (demande de travaux pour la verrière de l'école), Mme Calero (Architecte DESA) avait été retenue.

Cette dernière indique que le coût prévisionnel des travaux est estimé :

- A 136 800 € HT, soit 164 160 € TTC
- Les frais d'architecte étant de 9 500€ HT soit 11 400 € TTC
- Les frais du bureau de contrôle technique du bâtiment étant de 2 950 € HT soit 3 540 € TTC

Soit un montant global des travaux à 149 250 € HT soit 179 100 € TTC

Madame La Maire envisage de solliciter plusieurs financeurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Approuve le montant prévisionnel global de cette opération à 136 800 € HT, soit 164 160 € TTC ainsi que son plan de financement

Autorise Mme la Maire à solliciter des subventions auprès des différents financeurs et à signer tous les documents s'y afférents.

Inscrit au budget, le montant correspondant

○ **Encaissement d'un chèque Juridica**

Madame la Maire demande au Conseil Municipal son accord pour l'encaissement d'un chèque remis par Juridica d'un montant de 1 320 € en remboursement de la facture du 28 septembre 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Autorise** Mme la Maire à encaisser le chèque émis par Juridica d'un montant de 1 320 €
- **Charge** Mme la Maire à effectuer les démarches administratives nécessaires.

○ **Questions Divers**

○ **Réflexion sur les demandes de Fonds de concours 2024**

Evreux Portes de Normandie (E.P.N.) demande la liste de nos projets pour d'éventuelle demande de subvention 2024. Les conseillers listent le matériel éventuel qui sera changé comme notamment le lave vaisselle de la salle des fêtes qui commence à défaillir, ou les jeux dans la cour de l'école.

○ **Plateforme participative**

E.P.N. a lancé une plateforme participative, gratuite pendant un an à l'intention des communes, permettant aux administrés de s'informer et s'investir davantage dans la commune.

○ **Rétrocession du lotissement des Charmilles**

Mme La Maire informe les conseillers qu'E.P.N. reprend la voirie, l'eau et assainissement du lotissement des Charmilles.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire lève la séance à 21h55

La Maire,



Sophie BERTIN